



AVIS PUBLIC

RELATIF AU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

En conformité avec l'article 176.1 du Code municipal, avis est par le présent donné, par la soussignée, que le rapport financier du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le trente et un décembre deux mille vingt-quatre (31 décembre 2024) sera déposé lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 16 juin 2025.

DONNÉ à Labelle, ce cinquième jour de juin deux-mille-vingt-cinq (5 juin 2025).

La greffière-trésorière adjointe et directrice générale adjointe,

Valérie Grégoire-Charron
